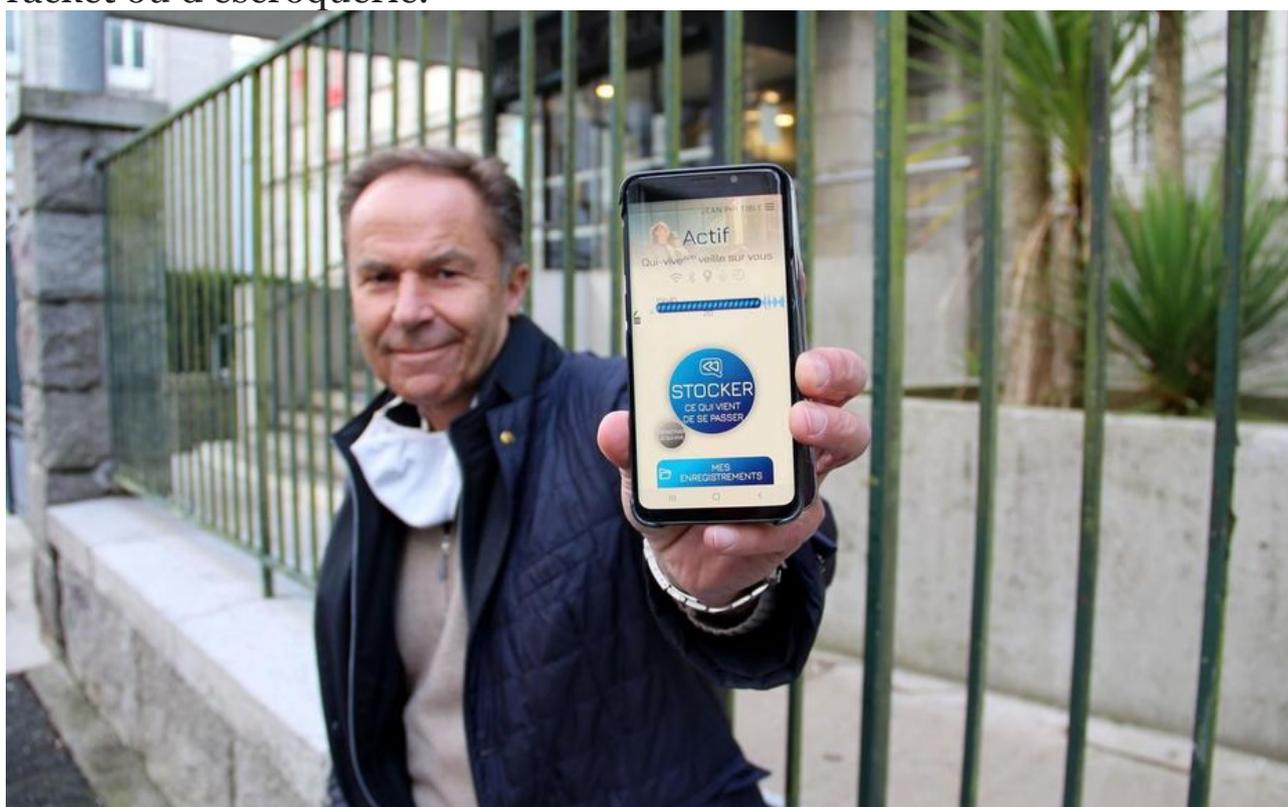


QuiVive, l'appli qui prouve le harcèlement de rue

Un entrepreneur breton lance le 1er février l'appli QuiVive, qui enregistre ce qui se dit autour de soi et permet d'apporter des preuves légales en cas de dépôt de plainte. Une première, valable aussi en cas de racket ou d'escroquerie.



Ploufragan (Côtes-d'Armor), le 14 janvier. Jean-Philippe Tible, 56 ans, lance officiellement son appli, QuiVive, qui vise à lutter contre le harcèlement de rue. LP/Nora Moreau

Par Nora Moreau

Le 29 janvier 2021 à 09h06

Agressions verbales, injures, menaces... L'escalade des classiques « hé mam'zelle, t'es bonne! » au « sale p... », qui peut dégénérer en agression physique, est malheureusement toujours d'actualité en 2021. Révolté par ces incivilités liées au sexe, à l'appartenance culturelle ou religieuse, Jean-Philippe Tible, entrepreneur de 56 ans basé à Ploufragan (Côtes-d'Armor), lance la semaine prochaine son appli payante, QuiVive, pour [lutter contre le harcèlement de rue](#), que l'on soit victime ou témoin. La

version en anglais, pour un développement à l'international, est également prête.

La particularité de ce système innovant? Il permet de récolter des preuves tangibles lors du déclenchement d'éventuelles procédures judiciaires. Une première dans la multiplication des réseaux liés à cette problématique, depuis la [loi Schiappa](#) du 3 août 2018, dont le but est de créer une infraction d' [outrage sexiste](#). « QuiVive permet de rappeler que ce type d'agissements constitue un délit caractérisé », glisse Jean-Philippe Tible. « Souvent, on peine à trouver des témoignages, et lors d'un dépôt de plainte, c'est parole contre parole. »

Sélectionnée au prestigieux salon CES de Las Vegas

L'appli QuiVive a été sélectionnée et très remarquée au prestigieux salon international de l'innovation numérique [Consumer Electronic Show](#) (CES) 2021 de Las Vegas qui a eu lieu du 11 au 14 janvier – Covid oblige, dans une version 100 % virtuelle.

Son principe est unique en son genre : elle enregistre, par tranches de 20 minutes, ce qui se dit autour de soi, via une mémoire tampon. Si rien ne se passe, ces 20 minutes s'effacent automatiquement. Mais en cas d'incident, l'utilisateur peut cliquer sur un bouton qui permet de les conserver.

LIRE AUSSI > [Harcèlement de rue : l'appli « Garde ton corps » pour sécuriser les femmes](#)

L'appli QuiVive permet aussi de géolocaliser la scène et d'identifier les téléphones présents au moment des faits. Objectif : aider à retrouver agresseur(s) et témoin(s). Un usage qui s'étend « au cas de racket chez les plus jeunes ou aux escroqueries chez les plus anciens, en passant par le harcèlement dans certaines entreprises », précise Jean-Philippe.

«On respecte la confidentialité des données»

«Le côté veille de l'enregistrement peut étonner, note Elodie, 28 ans, bêtatesteuse de l'appli, qui a déjà été elle-même victime d'agressions verbales et physiques. Mais quelque part, ça me rassure. Je sais que j'ai une assise en cas de pépin ou si on m'embrouille.»

Justement, pour le côté légal, Jean-Philippe a travaillé avec le cabinet d'avocat Lechien, situé à Brest (Finistère), spécialisé en droit digital. « L'enregistrement peut servir de preuve réelle auprès des autorités, tant au pénal qu'au civil, mais seulement dans ce cas. On respecte la confidentialité des données de chacun », assure l'entrepreneur breton, qui a passé vingt-cinq ans à travailler dans le domaine de la sécurité. «L'idée, c'est de dissuader les uns, de rassurer les autres, et que la société dans laquelle on vit puisse trouver une forme de sérénité à ce niveau-là.»